

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 13.10.2020

EXPERTISES ARBITRAIRES DE L'AI: ENQUETES DE L'OFAS

«Pas assez de bons experts»: le principe aléatoire doit être introduit rapidement

Inclusion Handicap a pris connaissance de l'enquête externe publiée aujourd'hui par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur les expertises de l'AI. Selon l'évaluation, qui ne tient pas suffisamment compte des avis des assurés, il existe tendanciellement un nombre insuffisant de bons experts et d'expertes. Pour Inclusion Handicap, les mesures ne vont clairement pas assez loin. Notamment le problème de la dépendance économique n'est guère résolu. C'est pourquoi il faudrait que toutes les expertises soient attribuées selon le principe aléatoire.

L'OFAS a publié deux rapports: une évaluation externe qui analyse le niveau qualitatif des expertises de l'AI, d'une part, et une analyse interne concernant la surveillance des offices AI par l'OFAS, d'autre part. Diverses mesures proposées n'apporteraient que des améliorations mineures, raison pour laquelle Inclusion Handicap les juge nettement insuffisantes.

Une enquête dont les assurés sont pratiquement exclus

L'analyse mentionne quelques «brebis galeuses» parmi les experts qui exploitent le système. Or, cela revient à sous-estimer l'ampleur du problème – notamment si l'on songe à l'énorme chiffre d'affaires que génèrent les experts grâce aux mandats de l'AI. S'ajoute à cela le caractère douteux du choix des expertes et experts. On ne tient de toute évidence pas suffisamment compte des voix des assurés.

Pour Inclusion Handicap, le constat suivant est clair: comme l'a montré le [rapport intermédiaire](#) concernant son Centre de déclaration, le nombre de mauvaises expertises ne relève pas simplement de quelques cas isolés. Un remède de poids visant à contrer l'arbitraire de l'AI consiste à faire appel au principe aléatoire également pour les expertises monodisciplinaires, qui représentent la majeure partie des expertises. Le statu quo ne permet pas de résoudre la problématique de la dépendance économique des experts. Inclusion Handicap demande que le principe aléatoire soit rapidement introduit pour toutes les expertises.

Reprise de certains cas à partir de zéro

L'évaluation en arrive à la conclusion «qu'il existe tendanciellement un nombre insuffisant de bons experts et expertes». C'est pourquoi l'OFAS propose d'améliorer l'attrait du travail des experts. A contrario, cela signifie également que par le passé, des assurés ont été victimes de «mauvais» experts. Les cas où les expertises se sont avérées de mauvaise qualité doivent être repris à partir de zéro et les «brebis galeuses» sont à retirer de la circulation.

Plus de conventions d'objectifs

Parallèlement, l'OFAS a publié une analyse interne sur son rôle d'autorité de surveillance des offices AI. Il renoncera désormais, à juste titre, à la pratique inacceptable qui consistait à imposer aux offices AI des objectifs quantitatifs concernant le maintien ou la réduction du nombre de rentes AI. C'est aussi un aveu qu'il s'agissait de fausses incitations qui sont préjudiciables à des procédures sans parti pris. Cette mesure fait suite, entre autres, à [l'interpellation de Maya Graf](#), coprésidente d'Inclusion Handicap.



La mise en œuvre doit être suivie de près

Inclusion Handicap est néanmoins soulagée que l'on tire enfin les enseignements justes du scandale lié aux expertises. La faïtière des organisations de personnes handicapées continuera d'accompagner étroitement ce dossier. Le [Centre de déclaration](#) auquel les victimes de l'arbitraire de l'AI peuvent s'adresser reste opérationnel pour permettre le suivi de la problématique.

Renseignements:

Marc Moser, responsable communication Inclusion Handicap
076 428 96 94 / marc.moser@inclusion-handicap.ch

Inclusion Handicap représente d'une seule voix les près de 1,7 million de personnes handicapées en Suisse. L'association faïtière politique des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion et le respect des droits et de la dignité de toutes les personnes frappées par un handicap. Inclusion Handicap réunit 20 associations nationales et régionales de personnes handicapées, représente les intérêts de personnes handicapées et leur offre un conseil juridique. Les positions politiques sont élaborées en collaboration avec [les 20 organisations membres](#).

Les organisations membres d'Inclusion Handicap

[Asrimm](#) | [autismesuisse](#) | [FRAGILE Suisse](#) | [Conférence nationale suisse des ligues de la santé \(Geliko\)](#) | [inclusion handicap ticino](#) | [insieme Schweiz](#) | [PluSport](#) | [pro audito Schweiz](#) | [Procap](#) | [Pro Infirmis](#) | [Pro Mente Sana](#) | [Fédération suisse des aveugles et malvoyants \(FSA\)](#) | [Fédération Suisse des Sourds FSS](#) | [Société suisse de la sclérose en plaques](#) | [Association suisse des paraplégiques](#) | [Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral](#) | [Union centrale suisse pour le bien des aveugles \(UCBA\)](#) | [Sonos - Association suisse des organisations de sourds et malentendants](#) | [Association Dyslexie suisse romande \(lien externe\)](#) | [Association Cerebral Suisse](#)